



Tétanos

🕒 paru le 29/11/2019 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

De quoi s'agit-il ?

Le tétanos est une infection grave, potentiellement mortelle, qui est causée par la bactérie *Clostridium tetani*. Cette bactérie sécrète des toxines capables de bloquer le fonctionnement de certains nerfs. Le tétanos se déclare chez des personnes qui n'ont pas été vaccinées récemment.

La bactérie du tétanos vit dans la flore intestinale normale des chevaux et autres herbivores. Elle se retrouve ensuite dans l'environnement (sol, déchets, ...) à travers leurs excréments. La contamination se produit à travers les plaies cutanées. La bactérie se développe plus facilement dans un milieu pauvre en oxygène. Les plaies sales et profondes augmentent principalement le risque. Citons, par exemple, les plaies par arme blanche, les morsures d'animal ou d'homme, les blessures encourues après avoir marché sur un clou rouillé, les plaies contaminées par des immondices, les brûlures, les échardes ou épines enfoncées en profondeur, ... Si elle n'est pas soigneusement nettoyée et désinfectée, toute plaie comporte également un risque accru de contamination par la bactérie du tétanos.

Le tétanos peut aussi être contracté suite à une infection grave généralisée (septicémie), tant chez la mère que chez l'enfant, après une fausse couche et un accouchement.

Quelle est sa fréquence ?

Grâce à la politique de vaccination belge, le tétanos a pratiquement disparu de notre pays. Quelques cas sont encore observés de manière sporadique. Le nombre de cas peut cependant réaugmenter si l'on néglige la vaccination.

Comment le reconnaître ?

Tout d'abord, la plaie est infectée par la bactérie du tétanos. La bactérie sécrète un poison qui bloque le fonctionnement des nerfs responsables du contrôle des muscles. Après quelques jours ou quelques semaines, la bactérie se propage dans le corps, entraînant une infection générale.

Les premiers signes de tétanos sont souvent une rigidité des mâchoires et des maux de tête. La rigidité peut être telle que les mâchoires se crispent complètement et qu'il n'est plus possible d'ouvrir la bouche. Vous pouvez aussi avoir de la fièvre.

Viennent ensuite les contractions musculaires involontaires généralisées (spasmes). Celles-ci débutent généralement à proximité de la plaie. Une atteinte des muscles respiratoires peut provoquer des difficultés à respirer et entraîner la mort.

Comment le diagnostic est-il posé ?

Le médecin envisagera le tétanos sur la base de votre récit et des symptômes caractéristiques. L'utilité d'examen complémentaires est limitée.

Que pouvez-vous faire ?

La prévention est primordiale et se décline en deux volets : de bons soins de plaies et la vaccination.

Soins de plaies

Commencez par nettoyer soigneusement chaque plaie sale à l'eau et au savon. Utilisez ensuite un désinfectant (eau oxygénée et/ou iso-Betadine®). L'effet d'un désinfectant est malheureusement limité, car la bactérie du tétanos y est très résistante. Couvrez toujours la plaie au moyen d'un pansement stérile. Chaque plaie doit être soignée le plus vite possible après sa survenue.

Vaccination

Prenez contact avec le médecin si vous avez une plaie à risque. Il évaluera avec vous la nécessité d'un nouveau vaccin antitétanique (voir ci-dessous). À titre préventif, assurez-vous d'être toujours en ordre avec vos vaccins. La vaccination est encore plus importante si vous êtes souvent en contact avec de la terre ou des immondices ou si vous prévoyez un long voyage.

Que peut faire votre médecin ?

Vaccin antitétanique

Dans notre pays, le vaccin contre le tétanos est repris dans le programme de vaccination de base de chaque enfant. Ces vaccinations sont consignées dans le carnet de santé de l'ONE et dans le dossier médical.

La durée d'action du vaccin antitétanique étant limitée, il est par défaut recommandé aux adultes de faire un rappel de vaccin tous les 10 ans. En Belgique, ce vaccin est entièrement remboursé. En présence d'une plaie à risque, une vaccination de rappel est administrée si la dernière vaccination remonte à plus de 5 ans.

Si vous n'avez pas été (complètement) vacciné dans l'enfance, le schéma de vaccination peut être complété ou redémarré moyennant l'administration des 3 injections de primo-vaccination. Si tel est le cas et que vous avez une plaie à risque, vous recevrez aussi des anticorps antitétaniques, qui neutralisent les toxines de la bactérie du tétanos. Ces anticorps agissent immédiatement, tandis que le vaccin met un certain temps à produire des anticorps.

Traitement

Le traitement du tétanos nécessite une hospitalisation et vise principalement à soutenir le patient en maintenant ses voies respiratoires dégagées et en administrant des médicaments contre les spasmes musculaires. Un traitement antibiotique est instauré pour tenter de combattre l'infection. Des anticorps contre le tétanos sont également injectés. Malgré la mise en place de soins intensifs, le risque de décès reste élevé.

En savoir plus ?

- [Tétanos : une bactérie qui nous veut du mal – mongeneraliste.be – SSMG – Société Scientifique de Médecine Générale](#)
- [Tétanos – Vaccination-Info.be](#)
- [Pour le vaccin, j'hésite... C'est grave docteur ? - Question Santé](#)
- [Le vaccin expliqué aux enfants – Sparadrap](#)

Source

[Guide de pratique clinique étranger 'Tétanos' \(2000\), mis à jour le 17.09.2016 et adapté au contexte belge le 11.03.2019– ebpracticenet](#)